

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Septembre 2025

176x25

TRAVAUX NEUFS, RÉPARATION ET MAINTENANCE DES TOITURES **AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC**

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée afin de désigner un prestataire pour les travaux neufs, rénovation et entretien des toitures terrasses, bac acier, toitures tuiles et charpente bois.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Il est conclu pour une période initiale d'un an qui démarre à la date de notification du contrat et pourra être reconduit pour 3 périodes d'une durée d'un an.

La Commission MAPA, réunie en date du 15/09/2025, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a rendu un avis favorable à la proposition d'attribution du marché aux entreprises :

LOT	Désignation	Entreprise attributaire	Montant maximum
1	Toitures terrasses et bac acier	ALPHA SERVICES 13011 MARSEILLE	400 000.00€ HT
2	Toitures tuiles	COMPAGNIE MEDITERRANEENNE DE CONSTRUCTION 13013 MARSEILLE	350 000,00€ HT

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou l'adjointe en charge de la commande publique à signer et à exécuter les marchés de travaux avec les entreprises retenues ci-dessus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- AUTORISE le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique à signer et à exécuter les accords-cadres à bons de commande avec les sociétés :

- Lot 01 : ALPHA SERVICES – 13011 MARSEILLE
- Lot 02 : COMPAGNIE MEDITERRANEENNE DE CONSTRUCTION – 13013 MARSEILLE

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont inscrits au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL